



**SEMINAIRE REGIONAL D'INFORMATION / SENSIBILISATION SUR LES OPPORTUNITES
D'INVESTISSEMENTS DANS L'ELECTRIFICATION RURALE ET LES ENERGIES
RENOUVELABLES,**

EBOLOWA, CAMEROUN, vendredi le 08 novembre 2013.

THEME :

**Les opportunités de montages financiers et les
outils de financement innovant des projets dans
le secteur de l'électrification rurale par les
énergies renouvelables**

Par :

FUL Jude FONKWA

AER – CAMEROUN



SOMMAIRE

- 1. PRESENTATION DE L'INSTITUTION**
 - MISSIONS DE L'AER ET DEGRE DE REALISATION
 - OBJECTIFS ET PRINCIPES DIRECTEURS DU FER
 - ORGANISATION ET PARTENAIRES

 - 2. LE PROJET**
 - PROFIL DU PORTEUR DE PROJET
 - PROJETS ELIGIBLES
 - PRESTATIONS ELIGIBLES
 - CONDITIONS D'ELIGIBILITE
 - CRITERES MAJEURS DE SELECTION DES PPER ET PILER

 - 3. PRODUITS ET MECANISMES DE FINANCEMENT DISPONIBLES**
 - RESSOURCES DU FER
 - PROCEDURE D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DU FER
 - PROCEDURES DE DECAISSEMENT DES SUBVENTIONS DU FER
 - INTERVENTION DES BANQUES COMMERCIALES CONVENTIONNEES
- CONCLUSION**



PRESENTATION DE L'INSTITUTION

1. Missions de l'AER et degré de réalisation

	Description de la mission	Niveau d'exécution
1	Assistance technique aux Communes : <ul style="list-style-type: none">- Enquêtes et études débouchant sur des solutions techniques et économiquement applicables- Elaboration des dossiers techniques en liaison avec les administrations concernées.	Depuis 2009, l'AER a signé une convention de partenariat avec FEICOM pour l'appui technique aux Communes
2	Assistance technique aux opérateurs <ul style="list-style-type: none">- Enquêtes et des études débouchant sur des solutions techniques et économiquement applicables- Elaboration des dossiers techniques en liaison avec les administrations concernées.	Il n'existe à ce jour pas d'opérateurs de services d'énergie rurale (OSER), mais nous sommes en cours de négociation avec quatre OSER.
3	Assistance financière aux opérateurs et aux communautés villageoises <ul style="list-style-type: none">- Attribution des subventions partielles à l'investissement initial	Le FER a été créé en décembre 2009 et est opérationnel depuis 2010.



PRESENTATION DE L'INSTITUTION

1. Missions de l'AER et degré de réalisation

	Description de la mission	Niveau d'exécution
4	Négociation des financements - Négociation auprès des bailleurs de fonds, en liaison avec les administrations compétentes, des financements nécessaires à l'électrification rurale	Fonds du Royaume d'Espagne, Banque Islamique de Développement, Union Européenne, Banque Mondiale, AFD, etc.
5	Encadrement des communautés rurales - Gestion et maintenance des installations d'électrification en milieu rural	Nous avons formés et installés plusieurs comités de gestion des centrales thermique diesel et de systèmes solaire PV
6	Agence d'exécution des projets d'électrification rurale	- Fonds propres : 100 localités - Fonds Espagnol : 26 localités - BID : 33 localités, - UE : 100 localités, en cours - Banque Mondiale: processus de passation de marchés en cours pour 122 localités.



PRESENTATION DE L'INSTITUTION

2. Objectifs et principes directeurs du FER

● Missions du FER

- Créé par décret n° 2009/409 du 10 décembre 2009, le FER est chargé d'assurer, de façon durable, le financement des programmes et projets d'énergie rurale

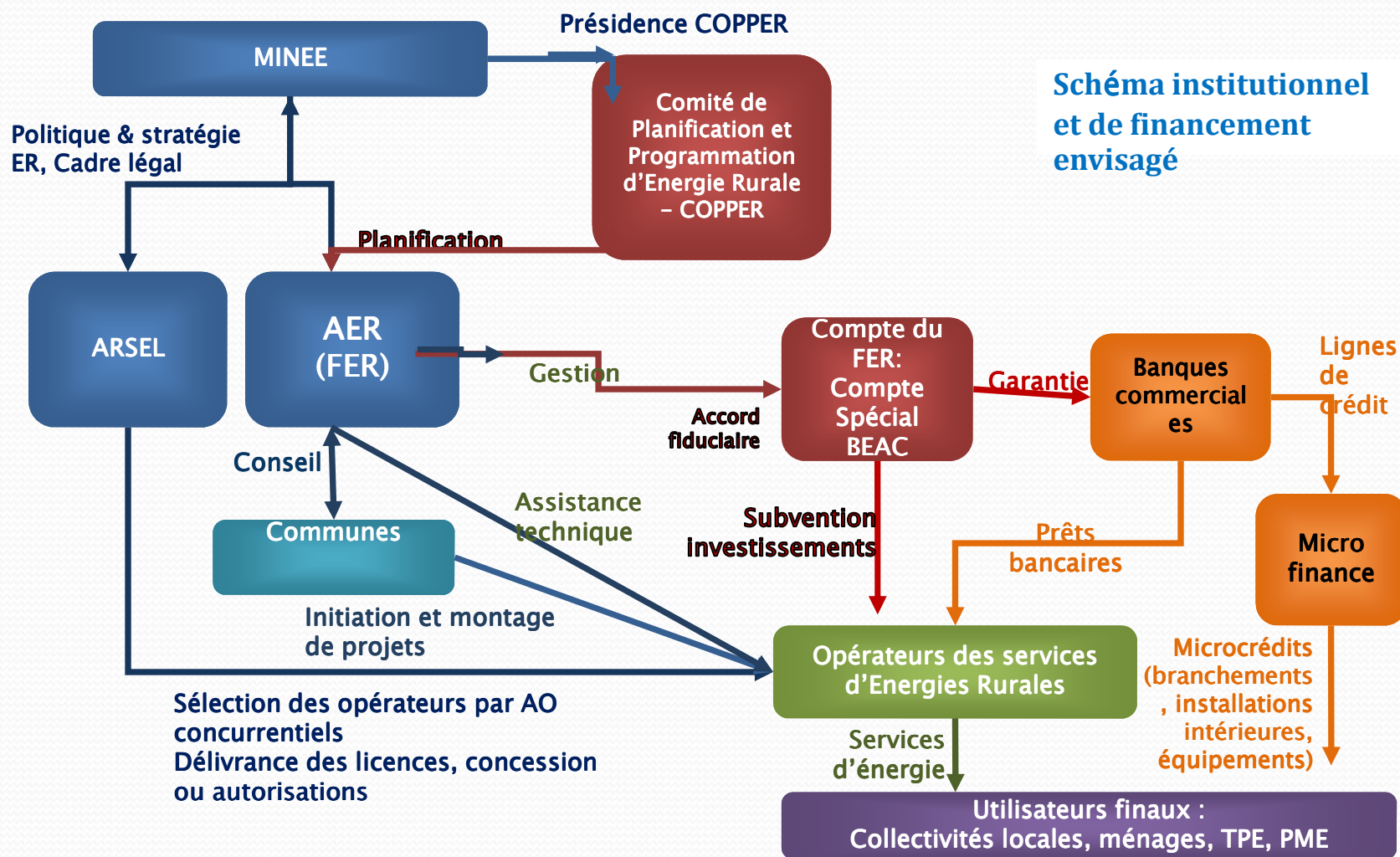
● Principes guidant le FER

- Subvention partielle de l'investissement initial basée sur les résultats ;
- Participation et cofinancement du secteur privé ;
- Bonne gouvernance ;
- Neutralité technologique basée sur le moindre coût ;
- Programmation concertée : PPER et PILER mis en œuvre dans le cadre du PAER ;
- Viabilité et rentabilité financière ;
- Tarifs libres compatibles avec la capacité de paiement des usagers ;
- Sélection concurrentielle et transparente des OSER et PILER.



PRESENTATION DE L'INSTITUTION

3. Organisation et Partenaires





LE PROJET

1. PROFIL DU PORTEUR DE PROJET

- Initiateurs des projets d'énergie rurale publics (collectivité territoriale, ministère, etc.) ou privés (OSER, ONG, etc.) ;
- OSER disposant d'une bonne technicité, prêt à investir et à apporter un autofinancement.

2. PROJETS ELIGIBLES

- Tout projet d'énergie rurale hors concessions existantes ;
- Toutes options techniques et technologiques compatibles avec les cahiers de charges et le cadre de gestion environnemental en vigueur.



LE PROJET

3. PRESTATIONS ELIGIBLES

- Assistance technique pour la préparation des programmes et projets d'énergie rurale ;
- La construction et l'installation des infrastructures de production et de distribution de l'énergie rurale, y compris les installations intérieures des usagers ;
- Les dépenses d'audit technique et financier de la gestion du FER.



4. CONDITIONS D'ELIGIBILITE

- Répondre aux domaines couverts par l'appel à projets ;
- Existence légale du Porteur de projet, garanties de solvabilité, qualification et compétence ;
- Soutien réel de la collectivité ;
- Engagement à cofinancer le projet.



LE PROJET

5. CRITERES MAJEURS DE SELECTION DES PPER ET PILER

- Respect des cahiers de charges : taux minima d'accès et de desserte, continuité de service, seuil mini de cofinancement;
- Le plus bas niveau de subvention du FER demandé par usager bénéficiaire ;
- La proposition tarifaire la plus avantageuse pour les usagers ;
- Les engagements financiers : cofinancement (30% mini), TRIf (15% mini), retour sur investissement (10 ans maxi, durée de la concession 15-20 ans), indicateurs habituels de santé financière.



PRODUITS ET MECANISMES DE FINANCEMENT DISPONIBLES

1. RESSOURCES

- Les ressources du FER proviennent principalement des fonds publics et des financements des bailleurs de fonds rétrocédés au FER par le MINEPAT.
- L'AER ne peut accorder que des subventions aux opérateurs privés ;



PRODUITS ET MECANISMES DE FINANCEMENT DISPONIBLES

2. PROCEDURE D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS PAR LE FER

- **Cas d'un PILER avec un OSER identifié dès l'appel à projets**
 - Ouverture du PILER à la concurrence pour permettre à d'autres OSER de déposer les offres concurrentielles ;
 - Délivrance d'une Autorisation par ARSEL ;
 - Signature d'une Convention de subvention avec AER.
- **Cas d'un PILER sans OSER identifié**
 - Procédure d'appel d'offres national ;
 - Délivrance d'une Autorisation par ARSEL ;
 - Signature d'une Convention de subvention avec AER.
- **Cas d'un PPER**
 - Procédure d'appel d'offres international ;
 - Délivrance d'une Autorisation par ARSEL ;
 - Signature d'une Convention de subvention avec AER.



PRODUITS ET MECANISMES DE FINANCEMENT DISPONIBLES

3. PROCEDURE DE DECAISSEMENT DES SUBVENTIONS

- **Subvention pour les études de faisabilité**
 - Le taux est plafonné à 80% ;
 - Fonds propres mini à 10% ;
 - Remboursement de la subvention en cas d'obtention de la subvention d'investissement ;
 - Modalités :
 - 70% après approbation du projet de dossier final ;
 - 30% à la remise du dossier final.



PRODUITS ET MECANISMES DE FINANCEMENT DISPONIBLES

3. PROCEDURE DE DECAISSEMENT DES SUBVENTIONS

● Subvention d'investissement

- 1^{ère} Tranche: 20% à la libération et investissement de la contribution de l'OSER (30%) ;
- 2^{ème} Tranche: 50% au fur et à mesure de l'avancement des travaux ;
- 3^{ème} Tranche: après achèvement des travaux et conformité du nombre des usagers.



PRODUITS ET MECANISMES DE FINANCEMENT DISPONIBLES

4. INTERVENTION DES BANQUES COMMERCIALES SOUS CONVENTION AVEC LE FER

- Octroi des prêts bancaires aux OSER avec des intérêts en dessous du taux débiteur maxi fixé par la BEAC, dans le but de constituer les 30% requis ;
- Contribution à l'instruction financière des demandes de subvention du FER déposées par un OSER, dans le cas où elle cofinance le plan d'affaires de l'OSER par prêts (due diligence, analyse des risques, etc.) ;
- Principales protections de la Banque :
 - Les garanties sur l'emprunteur (actifs personnels) ;
 - Les garanties sur l'activité (contrats signés avec les institutions réputées, contrats d'achat d'électricité, partenaires, avalistes)
- Critères de sélection des banques commerciales :
 - Bonne santé financière ;
 - Réseau d'agences sur le territoire national ;
 - Lien avec les IMF ;
 - Conditions commerciales offertes par la Banque.



CONCLUSION

Le retour d'expérience dans les pays ayant opté pour la libéralisation et la privatisation du secteur électrique atteste que le FER est le mécanisme de financement le plus adapté pour le développement de l'accès à l'électricité en milieu rural.

Le fonctionnement du FER est axé sur une démarche participative avec l'appui effectif de tous les acteurs du secteur de l'électricité

- Les institutions (MINEE, MINEPAT, MINFI, collectivités territoriales, ...) sont représentés dans le COPPER;
- Seule la Banque Mondiale est notre bailleur de fonds en plus des fonds publics.



Je vous remercie

FUL Jude FONKWA

fjfonkwa@yahoo.co.uk

Chef de Cellule de la Planification et de la Programmation
Direction du Fonds d'Energie Rurale

AGENCE D'ÉLECTRIFICATION RURALE DU CAMEROUN

ÉTABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF PLACÉ SOUS LA DOUBLE TUTELLE DU MINÉE & DU MINEFI

BP 30704 Yaoundé TÉL. (237) 22 21 23 84/22 21 23 85 FAX. (237) 22 21 23 81,

E-mail: aercam2000@yahoo.fr

SIÈGE SOCIAL : NYLON BASTOS - YAOUNDÉ